solidarité ouvrière

Organe de l'Alliance syndicaliste

(Courant syndicaliste révolutionnaire et anarchosyndicaliste d'expression française)

DEUXIEME ANNEE - NUMERO 10 PRIX : 1 F - PUBLICATION MENSUELLE **PARIS, FEVRIER 1972**

EDITORIAL

LE succès remporté par nos camarades de la C.G.T.-F.O. nous montre la voie : celle de l'unité. C'est par l'unité d'action des militants syndicalistes révolutionnaires et anarcho-syndicalistes que nous pourrons développer l'impact de nos conceptions socialistes libertaires parmi les travailleurs. En effet, un rassemblement éphémère sur un texte de congrès n'est rien, si la dynamique d'union n'est pas poursuivie. C'est pour cette raison et vers le but de réunir dans l'action le mouvement tout entier que l'Alliance propose une conférence qui aboutirait à une coordination minimum des camarades syndicalistes révolutionnaires et anarcho-syndicalistes dans les différentes confédérations ouvrières.

A l'heure où la gauche parlementariste apparaît comme « solution de rechange » aux difficultés que traverse actuellement le capitalisme — crise des débouchés et marasme monétaire — à l'heure où certains « partis révolutionnaires » fourbissent leurs armes pour participer aux élections, espérant recueillir quelques miettes abandonnées par le gouvernement d'union de la gauche, et se rêvant déjà comme une nouvelle direction, il est indispensable que les militants syndicalistes révolutionnaires agissent de concert pour dénoncer l'illusion parlementaire et préserver à tout prix l'indépendance des organisations de classe.

N'a-t-on pas vu des révolutionnaires proposer récemment un « gouvernement des organisations ouvrières » — quel gouvernement ? quelles organisations ? — qui sans doute gérerait à merveille le capitalisme ? Ne parle-t-on pas de contrat de gouvernement comprenant partis et syndicats ?

Car c'est sur le critère de classe que doivent se déterminer aujourd'hui, comme hier, les révolutionnaires ; et c'est précisément ce point qui condamne le parlementarisme, lequel fait appel à tous les citoyens quelle que soit leur appartenance sociale. Toute participation aux élections parlementaires est l'abandon objectif de la réalité des classes et de leurs luttes.

Ce n'est pas dans le parlementarisme que se tient la lutte révolutionnaire, mais dans les usines, les bureaux, les campagnes, là où se produit le choc entre les classes. Là se situe la véritable démarcation entre ceux des militants ouvriers qui se battent effectivement pour le socialisme et ceux qui aspirent à détrôner la bourgeoisie... pour prendre sa place.

L'Alliance syndicaliste.

POUR UN FRONT DES SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES ET LIBERTAIRES

INTRUSION du fascisme dans le mouvement ouvrier, la C.F.T. — les sbires des sociétés Simca et Citroën — vient d'obtenir la représentativité dans le secteur des transports. Ce n'est pas le fait du hasard, la branche des transports est le secteur du monde industriel où l'implantation syndicale ouvrière est la plus faible ; la faute en incombe en premier lieu aux grandes centrales ouvrières qui n'ont pas tenté l'effort nécessaire à la défense des travailleurs de cette branche et, en conséquence, à leur syndicalisation.

PROPOSITION DU COMITE FEDERAL DE L'ALLIANCE SYNDICALISTE AUX MOUVEMENTS SYNDICALISTES REVOLUTIONNAIRES ET LIBERTAIRES

Les militants de l'Alliance syndicaliste se félicitent des résultats que l'action concertée des anarcho-syndicalistes et des syndicalistes révolutionnaires a permis lors du derniers congrès de la C.G.T.-F.O., action qui a été dès le départ le but que proposait l'Alliance.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le mouvement libertaire français se restructure dans l'action commune de ses militants sur les lieux de travail et dans les organisations de classe des travailleurs : les syndicats.

Sur la base de son manifeste et de la motion de Limoges, qui stipule l'indépendance complète de l'Alliance par rapport à toute organisation spécifique, l'Alliance syndicaliste se propose de coordonner l'action des anarcho-syndicalistes et des syndicalistes révolutionnaires, à la base dans le mouvement ouvrier, et dans les confédérations syndicales sans en privilégier aucune.

Constatant la multiplicité des tendances libertaires dans toutes leurs diversités, mais qu'au moins une préoccupation commune réunit, le renversement du capitalisme et la construction d'une société socialiste authentique, l'Alliance entend promouvoir l'unité la plus complète, dans le respect et l'indépendance des différentes tendances du mouvement.

Mais nous ne saurions confondre unité d'action et unité organique, dans la mesure où cette dernière, dans l'état actuel du mouvement, ne pourrait être qu'artificielle.

L'unité d'action des militants libertaires doit s'étendre. Le chômage prend des proportions catastrophiques ; la crise du capitalisme remet en cause tous les acquis des travailleurs ; le pouvoir accroît la répression ; les perspectives politiques actuelles mènent soit vers un durcissement à la droite du régime soit vers une union de la gauche réformiste au pouvoir.

Il est nécessaire d'envisager les possibilités d'action commune. Dans cet esprit d'unité d'action, l'Alliance syndicaliste propose une réunion commune afin de coordonner l'action des militants libertaires et syndicalistes dans les différentes confédérations syndicales et sur les lieux de travail.

Le 15 janvier 1972.

Dans les autres industries, pour n'en être si apparent, le danger est aussi présent : pressions diverses exercées à l'encontre des travailleurs immigrés, remise en cause des accords, violation du Code du travail et surtout chantage à la misère pratiqué grâce à la hantise d'un chômage qui prend actuellement des proportions alarmantes.

Nous devons donc constituer un front uni des militants syndicalistes révolutionnaires et libertaires face au danger des menées réactionnaires de toute sorte.

Que sont les querelles d'individus, les mini-désaccords de tendance, en regard des problèmes posés ?

Au dernier congrès confédéral de la C.G.T.-F.O., nos camarades de la famille syndicaliste révolutionnaire et libertaire ont fourni l'exemple des résultats positifs que l'on peut obtenir quand les militants sont capables de coordonner une action commune au-delà des querelles de personne ou des dissensions de chapelle. La presse bourgeoise — et gauchiste — ne s'y est pas trompée, qui ne pouvait cacher son dépit en voyant se manifester la résurgence du syndicalisme offensif du début du siècle, dont nous sommes les légitimes héritiers. C'est pourquoi s'avère indispensable l'union de tous les syndicalistes révolutionnaires et libertaires pour constituer une force capable d'influer sur le cours des prochaines luttes ouvrières. Cette union, nous la devons à notre classe qui va devoir affronter l'offensive du capitalisme qui, pour tenter de faire face à ses contradictions internes, doit écraser le monde du travail avant que celui-ci prenne conscience de sa force. La guerre des classes, malgré les déclarations de pieuses âmes intéressées, est entrée dans sa phase la plus aiguë ; cette situation nous impose l'impérieuse nécessité de nous unir pour propager l'idéal du syndicalisme révolutionnaire et libertaire, pour aider au développement des luttes ouvrières et à la prise de conscience des couches les plus défavorisées.

CONSTITUONS LE FRONT UNI DES SYNDICALISTES REVOLUTIONNAIRES ET LIBERTAIRES !

R. HOYEZ.

Un exploit ? Non ! Un résultat ? oui !

Si une lutte a porté ses fruits, elle mérite d'être citée. Que nos lecteurs excusent celui qui veut encore leur parler de la société Cosmos, mais il ne saurait tenir sous silence le fait même que la vigueur avec laquelle elle fut menée n'est pas dans les traditions de certaine centrale syndicale.

Je ne voudrais pas déplaire à quelques-uns de mes camarades, mais bien souvent on préfère s'en tenir à la seule lutte permise, c'est-à-dire celle que l'on peut mener sans prendre de risques, préavis de grève, non entrave à la liberté du travail, en un mot, la petite grève à la papa.

Ces mouvements n'amènent pas toujours de résultats positifs. On a souvent critiqué les grèves sauvages, mais nous devons bien constater qu'elles sont payantes.

Ces grèves, dites sauvages, sont très souvent condamnés par les grandes centrales et par l'opinion publique que l'on met en condition par des campagnes de la presse à la solde du gouvernement, dressant une catégorie de travailleurs contre une autre.

En ce qui concerne la situation dans laquelle se trouvaient les travailleurs de la Société Cosmos, c'est différent : Les délégués du personnel avaient très souvent frappé du poing sur la table pour obtenir des renseignements. Les bruits les plus divers circulaient dans les autres maisons similaires ainsi que dans la maison elle-même, surtout des bruits alarmants en ce qui concernait la situation financière.

Le 15 octobre, nous décidâmes de faire une grève ; à l'unanimité, elle fut votée. Devant notre détermination, la direction consentait enfin à nous dire qu'elle avait demandé au Tribunal de Commerce de la Seine la désignation d'un administrateur judiciaire.

Ce dernier, nommé le 10 août 1971, ne prenait ses fonctions que le 15 octobre 1971, soit deux mois après avoir été désigné par le Tribunal de commerce de Paris. Pourquoi n'a-t-il pas pris ses fonctions immédiatement ? Ces deux mois ont permis à M. Castellanna, P.-D.G. de la Société Cosmos, de trafiquer dans son budget et ainsi de ne plus avoir assez de crédit pour faire face à ses obligations et en particulier à la paye des quelque 50 salariés.

Devant ces faits, nous durcîmes notre action par l'occupation de locaux, nous fîmes imprimer un tract virulent dénonçant ces anomalies et appelant tous les travailleurs de la branche à protester en écrivant à l'administrateur à son adresse ; ce tract ventilé dans toute la France fit son effet, et permit au personnel de M. Pesson de lire de nombreuses lettres très sèches.

Nous obtînmes une audience au ministère des Transports, une autre à Matignon, où nous fûmes reçus par M. Ramoff, bras droit du bras gauche de M. le premier ministre, nous fûmes reçus par un des conseillers de la Préfecture de la Seine, d'autre vinrent nous voir sur les lieux mêmes de notre action, nous écrivîmes à tous les présidents des groupes parlementaires, ainsi qu'au Président du Tribunal de commerce et au juge commissaire, bref, nous essayâmes tous les moyens afin de percevoir nos quelques sous.

Le représentant de l'administrateur eut même droit à quelques « remontrances » de notre part, ce dernier ne voulant en aucune manière reconnaître le droit syndical, nous lui fîmes remarquer qu'il avait certainement plus d'égard envers M. Rives-Henry qu'envers nous, ce qui n'eut pas l'air de lui plaire.

Il est regrettable que les lois soient aussi sévères à l'encontre des travailleurs dans une situation qu'ils n'ont jamais souhaitée ; et, qui plus est, les met au chômage avec la crainte de ne plus pouvoir travailler pour ceux qui ont passé la quarantaine.

Notre vigoureuse action eut pour effet de faire accélérer la procédure du jugement par l'administrateur qui ne voulait pas se voir directement responsable d'une situation qu'il comptait bien remettre en ordre à son avantage.

En date du 13 décembre, le Tribunal de commerce de Paris rendait son jugement : passif de la société : 4 300 000 F, actif : 3 000 000 F. Le passif entièrement exigible, dont plus de 50 % privilégiés, fait ressortir un déficit de plus de 1 000 000 F, alors que le capital est de 300 000 F.

Dans une affaire comme celle-ci, les salariés qui ne sont pas au courant, perdent une bonne partie de leurs indemnités. Elles sont partagées en plusieurs parties comme suit :

Partie immédiatement exigible : salaire dû le jour du licenciement ;

Seconde partie, super-privilégiée : c'est-à-dire, partie des indemnités calculées par rapport au nombre de créanciers, lesquels sont recencés par un syndic (payables immédiatement selon les disponibilités et avant le fisc et la S.S.) ; puis viennent les privilégiés, partie représentant les restes des créances et dans la disponibilité de l'actif ; et enfin chirographaires cette dernière partie de créance étant rarement réalisable.

J'en appelle à tous les militants qui nous lisent et qui auraient connaissance d'une situation analogue de ne pas se conformer à la seule législation en vigueur, mais de faire tout ce qui est possible, afin de récupérer le maximum, à la rigueur ils peuvent demander conseil à notre camarade Hoyez, de l'Alliance, qui connaît bien tous ces problèmes et pourrait éventuellement les seconder.

Les militants qui sont au courant de ces questions doivent conseiller leurs adhérents, surtout en cette période de licenciements que les pouvoirs publics s'efforcent de masquer. Malgré les bonnes promesses qu'ils nous font sur le reclassement, les demandes d'emplois augmentent chaque jour et ne sont pas toutes satisfaites.

Cela fera l'objet d'un article sur le prochain journal ; en conclusion, seule l'action résolue des travailleurs est payante.

L'assemblée générale de S.I.A. — section locale de Paris — a décidé de porter pour l'année prochaine la cotisation annuelle à 18 F. Elle a également réorganisé son service juridique.

Tous les adhérents sont invités à régler leur cotisations pour 1972 par C.C.P. 25 177-36, Paris, au nom de S.I.A. ou à son siège :

33, rue des Vignoles, Paris-20e

POUR PORTER SECOURS AUX ANTIFASCISTES PERSECUTES, EMPRISONNES OU MALADES, SOUTENEZ LA S.I.A.

Permanence tous les samedis de 17 à 19 heures.

Après l'accord de Washington

LA FAILLITE DU SYSTEME MONETAIRE N'EST QUE REPORTEE

Le 18 décembre 1971, l'accord de Washington dévaluait le dollar et réévaluait à sa suite l'ensemble des grandes monnaies du capital international. S'il reste aujourd'hui quelques égarés dans la horde des économistes et autres charlatants bourgeois qui croient encore au miracle de pareil événement, d'autres, et ceux-ci constituent maintenant l'écrasante majorité, commencent à percevoir qu'en fait d'accord la conférence de Washington ne fait que reporter l'échéance de la faillite du système monétaire international, tel qu'il fut défini en 1944, à la conférence de Bretton Woods. Ajoutons enfin qu'on ne doit jamais oublier que ce système monétaire est avant tout l'expression de rapports de richesses et qu'à long terme, ce sont les évolutions technologiques comparées (forces productives) qui contribuent à les façonner beaucoup plus que des conférences internationales dont on nous démontre toujours la capacité à provoquer des bouleversements fondamentaux.

En conséquence, poser le problème de la faillite du système monétaire international revient à poser celui de la faillite des tentatives répétées des capitalistes à contrôler le développement des forces productives internationales, et par conséquent à penser en termes de classes.

UNE CONFERENCE BIDON

Revenons en premier lieu à l'accord de Washington, quelles furent les mesures arrêtées, et par suite quels effets attendre immédiatement !

LE DOLLAR EST DEVALUE. L'once d'or passe de 35 à 38 dollars. Cela aura pour premier effet de rétablir provisoirement la balance commerciale U.S. déficitaire en 1971, et de plus la nouvelle parité du dollar redressera faiblement la balance des capitaux U.S. par une revalorisation de fait des revenus financiers que tire le capital U.S. de ses investissements à l'étranger (7 milliards de dollars en 1965, 12 milliards de dollars en 1970). Ces deux facteurs donneront pour un temps l'apparence d'un retour au calme dans la crise internationale actuelle, crise que la dévaluation du dollar ne résout pas ; nous y reviendrons.

LES GRANDES MONNAIES CAPITALISTES SONT REEVALUEES.

Réévaluations quasi proportionnelles à l'importance qu'occupent les pays concernés dans le commerce avec le capital U.S. Pour donner une idée du champ de ces réévaluations, remarquons que le franc conserve la parité d'antan, alors que le yen se voit réévalué de plus de 16 %. L'avantage de cette mesure sur l'ancienne surtaxe de 10 % réside dans le fait suivant : elle est plus « sélective » donc plus protectionniste encore pour le capital américain. Ajoutons enfin, en ce qui concerne ces deux mesures qu'elles resteront provisoires tant que le congrès n'aura pas ratifié la dévaluation du dollar. Or, à en croire Conally (secrétaire du Trésor U.S.), cette dernière va de pair avec la levée des barrières douanières de la C.E.E. envers les marchandises U.S., notamment les céréales : l'issue de cette guerre commerciale conditionnant par conséquent les décisions du congrès dont la réunion est reportée au 18 février. Réévaluation, dévaluation ou retour aux anciennes parités, ce petit chantage entre capitalistes de tout poil ne règle guère les problèmes clés.

LE DOLLAR RESTE INCONVERTIBLE.

Ce qui revient à dire qu'on peut aujourd'hui comme du reste depuis le 15 août parler d'un dollar à cours forcé et qui possède seul la propriété d'être à la fois monnaie nationale et instrument de paiements internationaux, proliférant au gré de la planche à billets du « Federal Reserve System ». Ainsi, le dollar contesté voilà quelques mois par les capitalistes concurrents au capital U.S. ressort de Washington plus étalon-monnaie que jamais.

Les marges de fluctuation autour des nouvelles parités provisoires passent de 1 % à 2,5 %. Cela permettra de moraliser la spéculation monétaire, en lui donnant une assise multilatérale.

En fait pour reprendre l'argumentation de Jacques Rueff, « le réalignement monétaire n'est pas une panacée, tant qu'on n'a pas résolu le problème des balances dollar ; à l'oublier, on se condamnerait à recommencer quelques mois après ».

Et le problème des balances dollar, c'est celui du déficit systématique de la balance des paiements U.S. (voir « Soli » n° 3), déficit que l'accord ne prétend pas éliminer car poser le problème du déficit de la balance des paiements U.S., c'est aller au fond des choses. C'est-à-dire parler de l'impérialisme américain et d'examiner ses répercussions sur la structure et le développement des forces productives aux U.S.A., avant-garde du capitalisme international.

Tout ce dont ne parle pas Rueff en bon économiste bourgeois restant à la surface de l'exploitation des faits économiques !

LE SIGNAL D'ALARME : LA BALANCE COMMERCIALE U.S.

Pour la première fois depuis les années 1890, la balance commerciale U.S. s'est trouvée en déficit au cours de l'année 1971, au terme d'une détérioration amorcée depuis cinq ans.

Quasiment personne n'a relevé que le surplus U.S. s'est mis à fondre de plus en plus vite alors même que l'économie connaissait la plus longue récession de son histoire d'après guerre. Ce fait est pourtant lourd de conséquences.

Depuis quatre à cinq ans, sous le double effet de la guerre du Vietnam et d'une politique qui a orienté les forces productives exclusivement vers l'aérospatial et les industries d'armement, on a assisté à un véritable

renversement. Voici quelques exemples.

Dans le domaine des produits à haute technologie, la balance commerciale U.S. demeure très excédentaire (9,2 milliards de dollars en 1969) mais à l'examen approfondi des statistiques on constate que :

1° La part des exportations U.S. dans les exportations mondiales de ces produits technologiquement et économiquement avancés ne cesse de décroître depuis 1955 (— 10 % par an en moyenne) tandis que les importations U.S. de ces mêmes produits croissent en moyenne de 24 % par an depuis 1962 ;

2° La valeur relative de l'excédent commercial U.S. ne cesse de s'amenuiser ; la dégradation des échanges étant remarquable avec le capital japonais (déficit de 830 millions en 1969) et le capital canadien, mais aussi avec les groupes capitalistes allemands et italiens.

Enfin, quand on regarde l'état du parc industriel de machines, on remarque que c'est aux U.S.A. que l'âge moyen est le plus vieux, plus vieux même qu'en Grande-Bretagne.

La disparition du surplus commercial U.S. cache donc un phénomène fondamental : la dégradation du développement des forces productives U.S. Cela nous amène plus facilement à comprendre le sens de la surtaxe de 10 %, indexée sur les importations U.S., instituée par l'administration Nixon le 15 août dernier. La concurrence du capital étranger sur le marché U.S. commençait à prendre pied. Le réflexe protectionniste U.S. apparaît donc comme seule réponse à la fameuse maxime :

Les capitalistes U.S. guerroient, cependant que les capitalistes du « monde libre » développent leur position sur le marché international.

Ainsi, le 18 décembre 1971, les capitalistes européens étaient-ils arrivés pour traiter d'affaires monétaires alors que le capital U.S. était là pour discuter avec eux de problèmes commerciaux avant tout : à l'exemple de l'accord que ce dernier avait conclu cet automne avec les concurrents japonais, accord limitant leur exportation de textiles aux U.S.A.

Ainsi, les réajustements monétaires arrêtés par l'accord de Washington sont-ils des protections moralisant les relations commerciales entre les groupes capitalistes internationaux.

QUI PAIERA L'ADDITION ?

Selon les économistes bourgeois, les perspectives économiques, pour 1972, dans le camp capitaliste monopoliste, restent entachées d'incertitude et de pessimisme mutuels.

En Allemagne — premier magnat industriel d'Europe et premier client de la bourgeoisie française — le capital va mal. Les commandes baissent, le rythme de production se ralentit et les réductions d'horaires se multiplient. La Deutsche Bank estime qu'une récession assez longue serait plausible.

En Angleterre, jusqu'ici les mesures de « relance » (hausse des prix, allègement fiscaux pour le capital...) du gouvernement Heath restent sans effets sur la production industrielle toujours stragnante.

Au Japon, on assiste au ralentissement, voire même à l'arrêt de la croissance.

Aux U.S.A., certains experts prévoient 6 % de chômage malgré une « relance » provisoire de l'accumulation capitaliste.

Quant à la France, à en croire l'ami Giscard, le taux de croissance se situera autour de 5 à 5,2 % contre 6 % prévu par le VIe Plan. Ajoutons que de tels chiffres apparaissent quelque peu optimistes à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui prévoit, elle, 4,4 %.

Cet écart entre le taux du Plan et ceux des organes du capital français ajoutera cinquante à cent mille chômeurs de plus aux six cent mille actuels. Selon, encore, la Chambre de Commerce de Paris, le ralentissement des dépenses d'investissements est certain, leur ryfhme de croissance devrait fléchir d'environ 40 % l'an prochain.

En définitive, l'accélération des « luttes concurrentielles » renforcera *ce climat récessionniste* entériné par l'accord de Washington, climat que la classe ouvrière internationale doit savoir exploiter pour liquider à jamais le brigandage et l'agonie des capitalistes unis.

La solidarité ouvrière internationale apparaît encore une fois nécessaire pour répondre à l'offensive de la classe bourgeoise internationale.

La commission économique.

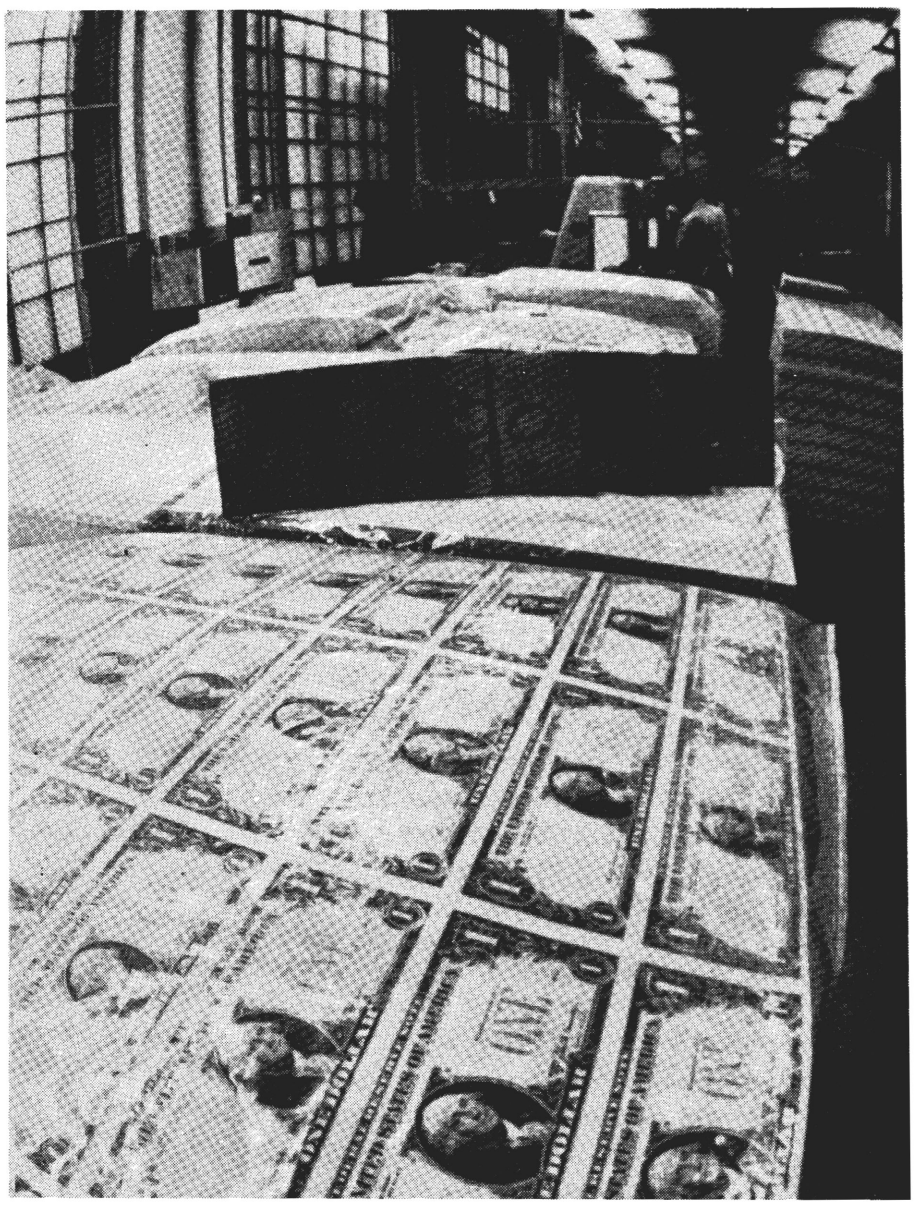

Le franquisme est-il en train de s'aliéner la jeunesse espagnole ?

On sait que depuis les derniers troubles estudiantins du début de 1969, la police en uniforme et la police politique occupent les locaux universitaires de l'Espagne. Ce régime de surveillance devait briser dans l'œuf toute opposition au régime. Il visait essentiellement les groupes révolutionnaires et la propagande clandestine.

La grande erreur des autorités universitaires a été de durcir dans le même temps les programmes et les examens. C'est-à-dire que le régime policier et la sélection impitoyable se sont conjugués pour rendre la situation intolérable pour **tous** les étudiants. On en connaît les détails : examens tous les quatres mois, en cas d'un échec l'année scolaire est à recommencer ; refus d'inscrire quatre mille étudiants en médecine, etc.

Mais le fait important, c'est que par stupidité autoritaire le régime est en train de s'aliéner la future intelligentsia du pays, déjà influencée par les diverses idéologies révolutionnaires.

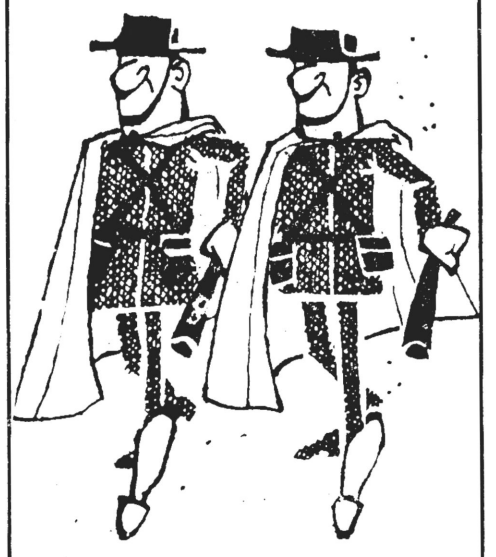

Oui, la situation se débloque en Espagne. Les horreurs de la guerre et de la répression impitoyables (1) que le capitalisme a menées contre le peuple espagnol s'estompent dans le passé. Les jeunes générations — ouvrières comme étudiantes — passent peu à peu du côté de l'opposition, minant le fascisme là où il est le plus sensible, le contrôle de la jeunesse.

Ce qui se passe outre-Pyrénées actuellement est très important. Les organisations révolutionnaires se reconstituent ; malgré la répression et les provocations. Bien que la presse bourgeoise fasse le silence sur leurs luttes, nous savons que nos camarades sont là-bas, comme ils le furent il y a trente-cinq ans, à la pointe du combat.

SOUTENONS LA LUTTE DU PROLETARIAT ET DE LA JEUNESSE ANTIFASCISTES ESPAGNOLS !

(1) Voir « Solidarité ouvrière » n° 7.

ÇA VA MAL DANS LA PRESSE

Après la dénonciation des annexes techniques du labeur, l'offensive patronale continue dans le livre : soixante journalistes licenciés à « France-Soir », soit 15 pour cent ; suppression d'une édition. Vingt-deux journalistes menacés au « Monde ».

« Paris-Jour » ne paraît plus depuis le 29 janvier. Les journalistes refusent cette fermeture et occupent toujours les locaux. En signe de solidarité, l'Union nationale des syndicats de journalistes a lancé un ordre de grève de vingt-quatre heures, aucun journal portant la date du 1er février ne devait sortir. La Fédération du livre ne s'est pas honorée par sa position ; un texte paru la veille de la grève rejetait la responsabilité de la fermeture de « Paris-Jour » sur « des éléments irresponsables » ; ainsi on pouvait lire : « Le comité inter proteste contre la décision prise par la direction de « Paris-Jour », facilitée par l'attitude d'éléments irresponsables... ». Plusieurs équipes ont protesté contre le ton de ce communiqué.

Le lundi 31 s'est tenue à « France-Soir » une assemblée générale de tous les travailleurs — journalistes, employés, cadres, ouvriers. Il a été décidé de refuser tous les licenciements.

Pourtant, le mot d'ordre d'une heure de grève dans la presse et de trois heures dans le labeur est dérisoire face aux coups portés aux travailleurs du livre.

C'est un mouvement plus ample et plus décidé qui fera reculer le patronat.

A l'heure où nous mettons sous presse, la F.F.T.L. va organiser une journée d'action le 2 février contre l'offensive patronale, la mobilisation de tous les travailleurs est nécessaire.

DURANT les neufs numéros, « Solidarité ouvrière » a été soutenu par les abonnés et les militants de l'Alliance.

Aujourd'hui, en ce dixième numéro, nous estimons avoir montré, sinon parfaitement du moins honnêtement ce que nous voulions. « Solidarité ouvrière » est à la disposition non seulement des travailleurs de la tendance anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire mais — et sinon plus — à la disposition de TOUS les travailleurs pour qu'ils y expriment leurs problèmes, leurs luttes et leurs espoirs.

Aussi, ce que nous n'aurions demandé avant d'avoir montré ce que voulait être « Solidarité ouvrière », nous le demandons aujourd'hui.

Pour progresser, « Solidarité ouvrière » a besoin du soutien de tous ses sympathisants, de tous les travailleurs comprenant le besoin d'un tel organe, de tous ceux qui estiment que « Solidarité ouvrière » doit se développer.

CAMARADE, SI TU VEUX QUE « SOLIDARITE OUVRIERE » SOIT TON JOURNAL, SONTIENS-LE FINANCIEREMENT !

Toublet Claudine, C.C.P. 7297-72, Centre Paris.

L'EGALITE SOCIALE

« Je crois, je dis, j'affirme que tel ouvrier dépense plus d'esprit à ferrer un cheval que tel feuilletonniste à écrire une nouvelle ! »

Proudhon.

« ...Considérant :

» Que dans une République réellement démocratique il ne peut y avoir ni sinécure ni exagération du traitement, décrète :

» Article unique. — Le maximum de traitement des employés aux divers services municipaux est fixé à 6 000 francs. »

« Journal Officiel » de la Commune de Paris.

Nous présentons à nos camarades ce mois un article tiré du « Bulletin des correcteurs » C.G.T. de Paris. Il traite du très important problème de l'égalité économique des travailleurs dans le socialisme à construire, en posant son principe comme la finalité que doit atteindre une société socialiste digne de ce nom.

LA TENDANCE actuelle de la C.G.T. est de justifier les différences de salaires. Evidemment, ce que l'on nomme les « cadres » formant de nos jours une couche importante de la société, on peut comprendre que les dirigeants syndicaux veuillent attirer dans les rangs de l'organisation ces salariés qui assument un rôle de plus en plus grand dans la production. Les arguments avancés pour justifier la hiérarchie sont d'ailleurs les mêmes que ceux des tenants du capitalisme : durée des études, connaissances acquises, responsabilités exercées. Des différences de salaires importantes existent d'ailleurs — comme chacun sait — dans les pays socialistes.

Il reste à déterminer si ces positions sont « justes ».

*
**

En régime capitaliste, on prétend que le « capital » investi dans des études longues par l'étudiant justifie un revenu élevé pendant toute la vie. Encore qu'on puisse, même en régime capitaliste, discuter cette prétention exorbitante, elle ne devrait pas pouvoir être émise en régime socialiste. Là, c'est la collectivité qui prend en charge les études. En payant un pré-salaire à l'étudiant, celui-ci ne pourrait plus revendiquer ensuite des revenus plus élevés, en arguant des années pendant lesquelles il n'a rien gagné.

L'argument concernant les responsabilités exercées est plus sérieux. On ne soutiendra pas ici les théories de ceux qui affirment que, dans une entreprise, le manœuvre a autant d'importance que l'ingénieur. Certes, en tant qu'être humain, le manœuvre « vaut » l'ingénieur, mais sa fonction n'est pas égale. Les erreurs commises par l'un n'auront pas les mêmes répercussions que celles de l'autre. Celui-ci, sa journée terminée, pose son outil et rentre chez lui l'esprit tranquille ; celui-là, souvent, doit étudier encore comment résoudre certains problèmes qui se posent dans la marche de l'entreprise, etc. Quiconque a eu des responsabilités — quelles qu'elles soient et où que ce soit — sait quels soucis peuvent l'assaillir, quels efforts il doit déployer pour que tout fonctionne le mieux possible.

Ce que l'on doit se demander, c'est si la hiérarchie des fonctions doit obligatoirement entraîner la hiérarchie des salaires, c'est, d'une part, si quelqu'un occupe un poste de responsable uniquement par appât du gain, d'autre part s'il est normal que le travailleur qui exerce une tâche plus modeste, mais utile, reçoive une part moindre des produits créés par l'activité de **tous** les membres de la société.

La recherche de salaires permettant une vie aisée est, actuellement, une donnée non négligeable, mais certainement parce que le revenu du travailleur situé au bas de l'échelle est très maigre, aussi bien dans les pays capitalistes que dans les pays socialistes. Dans une société où les revenus seraient égaux et d'un bon niveau, il n'en serait probablement pas de même. Car le gain n'est pas l'unique raison ; il y a le goût des responsabilités, le désir de faire un travail de coordination, de création, de direction plutôt qu'un travail d'exécutant. Et aussi l'estime, la considération justifiées que l'on peut en retirer. (On peut supposer que dans une société qui appliquerait l'égalité sociale, les postes de responsabilité seraient tenus par des gens compétents et intègres, puisque la course aux places grassement payées n'ayant plus de raison d'être, les arrivistes seraient découragés ! Ce qui ne serait déjà pas si mal...)

En ce qui concerne la répartition des revenus, il faut envisager ceci : ce n'est pas la production **isolée** de chacun qui permet l'énorme production actuelle, elle est le résultat du travail **simultané** de tous (1). Dans une usine d'automobiles qui emploierait vingt mille ouvriers, par exemple, si chaque employé faisait une voiture entière, la production des vingt mille automobiles serait effectuée — en admettant qu'elle soit possible — dans un temps considérablement plus long qu'elle ne l'est en réalité dans les entreprises grâce à l'effort conjugué et simultané de tous les participants. Proudhon, dans son livre intitulé : « Qu'est-ce que la propriété ? » (2) l'a clairement démontré. « La somme des travaux qui peuvent être faits pour la société, c'est-à-dire des travaux susceptibles d'échange, étant, sur un fonds d'exploitation donné, d'autant plus grande que les travailleurs sont multipliés, et que la tâche laissée à chacun est plus réduite, il s'ensuit que l'inégalité naturelle se neutralise à mesure que l'association s'étend, et qu'une plus grande quantité de valeurs consommables sont produites socialement... »

« La quantité limitée de la matière exploitable démontre la nécessité de diviser le travail par le nombre des travailleurs : la capacité donnée à tous d'accomplir une tâche sociale, c'est-à-dire une tâche égale, et l'impossibilité de payer un travailleur autrement que par le produit d'un autre, justifient l'égalité des émoluements. »

*
**

Les partisans de la hiérarchie n'ont d'ailleurs pas remarqué, ou pas voulu remarquer, que les principes sur lesquels ils s'appuient sont bien souvent démentis par les faits. En ce qui concerne les connaissances acquises, par exemple, tout le monde sait qu'un instituteur peut gagner moins qu'un garçon de café ! C'est que si les principes hiérarchiques peuvent être respectés dans une profession, il n'en est pas de même quand on passe d'une profession à l'autre (3). Il existe d'importantes différences de salaires entre les métiers. Sur quels critères sont-elles fondées ? Sur l'habileté, la force physique, l'insalubrité, l'intelligence ? Personne ne peut donner de réponse v r a i m e n t satisfaisante. En vérité, c'est surtout la loi de l'offre et de la demande qui régit les salaires ; le degré de combativité, les possibilités d'organisation des travailleurs influent aussi considérablement sur les revenus. Ainsi, on constate que dans les secteurs du textile, de l'alimentation, les salaires sont plus bas que dans la métallurgie, la chimie ; et l'on remarque que des « cadres » — dans les secteurs défavorisés — qui exercent pourtant des responsabilités, qui ont fait des études, qui ont accumulé des connaissances, ont des salaires moindres que certains simples ouvriers d'autres métiers !

Si l'on voulait d'ailleurs respecter vraiment la hiérarchie, il faudrait établir un salaire pour chaque salarié. En effet, dans un même métier, il y a des travailleurs plus intelligents, plus habiles, plus forts que d'autres. Lorsque les salaires sont payés à l'heure — ou au service —, les forts, les habiles et les plus intelligents sont « lésés » puisqu'ils ne gagnent pas plus que leurs camarades moins doués !

L'institution du travail aux pièces avait bien pour but d'accentuer cette différence entre les ouvriers, de créer un climat de compétition néfaste aux revendications, par les rivalités qu'elle entraînait. Dans l'imprimerie, ce régime de surexploitation, de véritable aliénation, est justement combattu par notre Fédération. (Paragraphe 4 de l'article premier des Statuts.)

Proudhon, dans l'ouvrage déjà cité, ne craignait pas d'affirmer : « L'inégalité des facultés est la condition sine qua non de l'égalité des fortunes. » Et pour appuyer cette assertion : « Dans une société d'hommes, les fonctions ne se ressemblent pas, il doit donc exister des capacités différentes. De plus, certaines fonctions exigent une intelligence et des facultés plus grandes ; il existe donc des sujets d'un esprit et d'un talent supérieurs. Car l'œuvre à accomplir amène nécessairement l'ouvrier : le besoin donne l'idée, et c'est l'idée qui fait le producteur... En un mot, si la fonction appelle le fonctionnaire, c'est que dans la réalité le fonctionnaire existe avant la fonction » (4).

Enfin, il faut bien souligner que l'homme seul, isolé, ne peut pas satisfaire tous les besoins que la nature lui a donnés. Mais ce qu'un individu ne peut faire, l'espèce le peut, par la division du travail.

Egalité sociale ne signifie pas nivellement des intelligences, au contraire. Laissons encore parler Proudhon : « Je n'examine pas si la distance qu'il y a de tel homme à tel autre homme, pour le talent et l'intelligence, vient de notre déplorable civilisation, et, si ce que l'on nomme aujourd'hui **inégalité de facultés**, dans des conditions plus heureuses serait rien de plus que **diversité de facultés**. Je mets la chose au pis, et, afin que l'on ne m'accuse pas de tergiverser et de tourner les difficultés, j'accorde toutes les inégalités qu'on voudra. Certains philosophes, amoureux du nivellement, prétendent que toutes les intelligences sont égales, et que toute la différence entre elles vient de l'éducation. Je suis loin, je l'avoue, de partager cette doctrine, qui, d'ailleurs, si elle était vraie, conduirait à un résultat directement contraire à celui que l'on se propose. Car, si les capacités sont égales, quel que soit d'ailleurs le degré de leur puissance, comme personne ne peut être contraint, ce sont les fonctions réputées grossières, viles ou trop pénibles, qui doivent être les mieux payées, ce qui ne répugne pas moins à l'égalité qu'au principe : à chaque capacité selon ses œuvres. Donnez-moi, au contraire, une société dans laquelle chaque espèce de talent soit en rapport de nombre avec les besoins, et où l'on n'exige de chaque producteur que ce que sa spécialité l'appelle à produire, et tout en respectant la hiérarchie des fonctions, j'en déduirai l'égalité des fortunes. » **(Op. cit.)**

*
**

Si l'on doit changer cette société, il faut en instaurer une sur des bases de justice. Que lui chaut, au travailleur, de vivre dans une société socialiste s'il se retrouve au bas de l'échelle, avec au-dessus de lui toute l'armée de chefs aux revenus de plus en plus confortables au fur et à mesure qu'on atteint le sommet de la pyramide ? Les révolutions se font d'abord pour abolir les privilèges, et c'est un privilège de gagner dix, vingt, cinquante fois le salaire d'un travailleur de « base ». D'autant plus que ce privilège en accompagne d'autres, dont ceux du pouvoir de coercition, de fixation des normes, etc.

. . . . . .

Dans une société socialiste, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. Si les travailleurs sont obligés de se révolter contre le régime établi prétendument pour eux, c'est que les principes de justice contenus dans le socialisme n'ont pas été appliqués. Quand on sait les souffrances que coûte inévitablement une révolution, si elle n'a pas pour but de changer les rapports entre les hommes, de supprimer immédiatement et radicalement le concept de hiérarchie, d'établir l'égalité sociale, à quoi bon l'entreprendre !

Lorsque les différences de revenus sont maintenues, il se crée obligatoirement une couche favorisée de la société qui tend à accentuer ses privilèges, à se perpétuer. On a remplacé la bourgeoisie qui « possède » par une bourgeoisie de « fonction », aussi novice que l'autre, aussi conformiste, aussi imbue de ses privilèges. Pour constater cela, il suffit de regarder lucidement ce qui se passe dans les démocraties populaires. Dans ces pays, comme dans les nôtres, les enfants d'un général, d'un directeur, d'un dirigeant quelconque ne seront pas — sauf cas rarissime — ouvriers ou manœuvres dans une usine ou dans le bâtiment ; ils deviendront, eux aussi, des « cadres » aux émoluements confortables ; même si, indéniablement, à l'Est, les enfants d'ouvriers ont plus de facilités que ceux de notre pays pour poursuivre des études, ceux de la « classe dirigeante » sont plus favorisés.

*
**

En France, on constate actuellement une tendance, timide encore, vers des revendications visant à atténuer l'inégalité des salaires : augmentation plus forte des bas revenus, obtention de primes non hiérarchisées, etc. Naturellement, les syndicats de cadres protestent violemment, ce qui se conçoit ; on aimerait que les syndicats ouvriers ne joignent pas leurs voix au concert.

Il ne faut pas se leurrer, faire admettre la nécessité de l'égalité sociale sera un travail de longue haleine. Cela heurte trop de conceptions rétrogrades, bien enracinées. Encore faut-il l'entreprendre.

Comme autrefois, les républicains ont fait comprendre au peuple qu'il pouvait se passer de rois, comme les syndicalistes et les socialistes de toutes les écoles ont fait prendre conscience aux travailleurs qu'ils étaient exploités par leurs patrons, les organisations syndicales doivent aujourd'hui préparer les esprits à cette notion de justice sociale. Il faut dénoncer ce scandale du « minimum vital », ce scandale d'êtres humains fixant un niveau de vie à d'autres êtres humains.

Cette aspiration vers la justice sociale n'est pas une vue de l'esprit. Dans l'histoire, de nombreux révolutionnaires ont proclamé son bien-fondé (5). La Commune de Paris avait fixé les émoluements de tous ses membres au salaire moyen d'un ouvrier. En Espagne, pendant la guerre civile de 1936-1939, dans les nombreuses communautés libertaires de Catalogne, d'Aragon, du Levant, les revenus étaient partagés également entre tous les membres, quel que soit le poste occupé ; de même dans les kibboutzim en Israël.

*
**

Le christianisme a établi que les hommes étaient égaux devant Dieu (!). La Révolution française de 1789 a décrété qu'ils étaient égaux devant la loi. Il reste au socialisme à faire qu'ils le soient économiquement.

A. DEVRIENDT.

---

(1) Et du travail des machines. Comment hiérarchiser ce travail ?

(2) Editions Garnier-Flammarion, collection G.F.

(3) Et même d'une entreprise à l'autre au sein de la même profession. Ainsi, il y a des « chefs » correcteurs dans des entreprises du labeur qui ont des salaires moins élevés que des correcteurs d'autres imprimeries.

(4) « La culture capitaliste **a créé** la grande production, les fabriques, les chemins de fer, la poste, le téléphone, etc. Et, sur **cette base**, l'immense majorité des fonctions du vieux « pouvoir d'Etat » se sont tellement simplifiées, et peuvent être réduites à de si simples opérations d'enregistrement, d'inscription, de contrôle, qu'elles seront parfaitement à la portée d'une instruction primaire, qu'elles pourront parfaitement être exercées moyennant un simple « salaire d'ouvrier » ; ainsi l'on peut (et l'on doit) enlever à ces fonctions tout caractère privilégié, **hiérarchique.** » (Lénine : « L'Etat et la révolution ».)

(5) Lénine a écrit toujours dans **« L'Etat et la révolution »** : « Démocratie veut dire égalité. On conçoit la portée immense qui s'attache à la lutte du prolétariat pour l'égalité et au mot d'ordre d'égalité, à condition de comprendre ce dernier exactement, dans le sens de la suppression des **classes**. Mais démocratie signifie seulement égalité **formelle**. Et dès que sera réalisée l'égalité de tous les membres de la société **par rapport** à la possession des moyens de production, c'est-à-dire l'égalité du travail, l'égalité du salaire, on verra se dresser inévitablement devant l'humanité la question d'un nouveau progrès à accomplir pour passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle, c'est-à-dire à la réalisation du principe : **De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins.** Par quelles étapes, par quelles mesures pratiques l'humanité s'acheminera-t-elle vers ce but, nous ne le savons ni ne pouvons le savoir. »

Malheureusement, cinquante-quatre ans après la révolution d'Octobre, nous ne le savons toujours pas...

UN RECORD C.G.T.

Epinglé dans un document du C.E.R.C. (Centre d'étude des revenus et des coûts) à propos des accords de « participation » enregistrés depuis l'ordonnance du 17 août 1967 :

« 5 772 accords ont été enregistrés concernant 6 500 entreprises et intéressant près de trois millions de salariés. » **Outre les accords signés par des comités d'entreprise, le nombre d'accords signés par les syndicats y est précisé : la C.G.T. arrive en tête avec 534 accords de participation, contre 352 à la C.F.D.T. et 232 pour F.O.**

(Extrait de « Unir-Débat ».)

Permanence région parisienne : tous les mardis à 19 heures, 21, rue Jean-Robert, Paris-18e - Métro Marx-Dormoy.

★

Permanence de Bordeaux : 7, rue du Muguet, tous les samedis de 15 à 17 heures.

★

Groupe de Lyon : écrire au journal.

★

Groupe de Nantes : écrire « la Chaumière », 7, boulevard de Stalingrad, 44-Nantes.

★

Pour la Suisse : B.P. 44, les Eaux-Vives, Genève.

★

Correspondance pour le journal : Jacques Toublet, B.P. 31, 78-Saint-Cyr-l'Ecole - Roger Hoyez, 3, rue Marcel-Sembat, Paris-18e.

★

Abonnement : un an : 10 F.

Abonnement de diffusion, un an : 5 exemplaires par mois : 45 F ; 10 exemplaires : 90 F ; 20 exemplaires : 175 F.

★

Verser les fonds à **Claudine TOUBLET, C. C. P. 7 297-72 PARIS.**

Directeur de la Publication : Georges YVERNEL Impr. N.P.P. - Paris (20e)